

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Tourisme 4 saisons – pour une stratégie cyclotouristique et des bornes cyclistes dans les cols vaudois**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 3 octobre 2023, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Yolanda Müller Chabloz, Nathalie Vez, de MM Loïc Bardet, Fabrice Tanner, Philippe Germain, Xavier de Haller, Yves Paccaud (qui remplace Vincent Jaques), Stéphane Jordan, Pierre Kaelin, Jean-Bernard Chevalley (qui remplace Pierre-Alain Favrod), Romain Pilloud, David Raedler, et de M. Jean-François Cachin, vice-président. Mme Aude Billard, et MM Pierre-Alain Favrod, Vincent Jaques, Oscar Cherbuin étaient excusés.

Mme Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), était accompagnée de M. Jean-Baptiste Leimgruber, responsable de l'Office du développement économique (SPEI), M. Laurent Tribolet, chef de la division entretien (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

**2. POSITION DE LA POSTULANTE**

La postulante a déposé ce postulat, qui concerne la thématique du développement du tourisme quatre saisons, avec l'objectif de diversifier les pratiques sportives, particulièrement en montagne, que ce soit dans le Jura ou les Alpes. Elle souhaite ainsi mettre l'accent sur la pratique sportive et cyclotouristique. Elle pratique le vélo en tant qu'activité sportive depuis des années et précise ne pas utiliser son vélo en ville, thème qui n'est pas le sujet du jour. Lors de séjours à l'étranger (France, Andorre, Italie), elle a pu constater des pratiques différentes en matière de promotion du cyclotourisme. Les balisages les plus courants que l'on peut trouver par exemple en France, soit des avec des bornes ou des panneaux, ont une emprise au sol qui reste modeste. En général, en bas du col, un panneau ou une borne indicatrice indique entre autres le nombre de kilomètres à parcourir, la pente moyenne, les différences d'altitude du parcours. Ensuite, un panneau annonce le kilomètre à venir à chaque kilomètre, et enfin un panneau indique le sommet du col. Elle estime que ces panneaux sont très utiles, tant pour la préparation mentale que pour la promotion indirecte du tourisme, avec des photos envoyées sur les réseaux sociaux. Les villages étapes vendent également des souvenirs en lien avec ces panneaux, ce qui montre aussi l'intérêt à une identification forte en lien avec la pratique sportive.

Dès lors, elle estime qu'il y a un réel intérêt à pouvoir bénéficier de tels balisages dans le cadre de la pratique sportive du vélo, quelle que soit leur forme. De tels balisages pourraient aussi être réalisés hors des routes, sur des sentiers gravels, voire des sentiers VTT. Ainsi, ils répondraient aux pratiques actuelles, mais aussi permettraient aussi de créer une promotion touristique autour de la pratique cyclo sportive. Elle insiste sur le fait que ce balisage rencontre beaucoup de succès dans les lieux qu'elle a visités, et qu'ils ont permis de développer la pratique du vélo sportif été comme hiver dans des lieux désertés, comme les stations de moyennes altitudes, ou des stations qui ont peu d'attrait en dehors de la saison hivernale.

Elle souhaite une stratégie globale en matière de balisage sur les routes et cols de montagne, pour tout le canton, afin d'éviter que chaque région ou commune ne développe sa propre stratégie et que l'on perde l'avantage de la cohérence et de l'uniformité sur tout le territoire.

### **3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La cheffe de département abonde dans le sens de l'argumentation de la postulante. Cette idée a déjà été reprise dans le canton en matière de balisage. Il y a d'une part le réseau Suisse mobile, développé au niveau fédéral. D'autre part, au niveau cantonal, les projets touristiques sont développés par les associations régionales, qui peuvent obtenir une aide via la LADE. C'est le cas des Alpes vaudoises qui ont mis sur pied plusieurs parcours.

Du point de vue de la stratégie touristique, elle émane de Suisse tourisme au niveau national, et de Vaud promotion pour le canton. Au niveau cantonal, sont concernées les promotions de l'œnotourisme, des voyages à vélo, etc. Enfin, les offices de tourisme régionaux font une promotion pour leurs spécificités, en coordination avec les trois niveaux.

Le responsable de l'Office du développement économique explique que cette thématique occupe le SPEI, les associations régionales et la DGMR depuis plusieurs années. Les Alpes vaudoises ont mis en place 18 itinéraires cyclables, parfois en complément du réseau de SuisseMobile. Au niveau cantonal, pour Vaud promotion, le cyclotourisme est également un positionnement d'activité.

Un projet de balisage est en cours de déploiement dans les Alpes vaudoises, avec un certain retard dans sa mise œuvre, en lien avec des décisions communales et la finalisation des emplacements des panneaux. Un dossier a été remis aux membres de la commission et il commente un extrait de la décision rendue par le SPEI en 2020 au profit de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV), qui porte ce dossier. L'objectif est que l'intégralité des codes cyclotouristique des Alpes vaudoises soit au bénéfice d'une signalisation conforme au cadre légal, validée par la DGMR. Il s'agit de pouvoir baliser des itinéraires, dans les Alpes vaudoises, mais également dans d'autres régions, afin que ce balisage puisse être repris sur les réseaux sociaux. Certains itinéraires sont des compléments, voire des extractions du réseau SuisseMobile. Le canton entend figurer parmi les bons élèves concernant la mise en place de ces panneaux rouges, notamment sur les cols des Alpes vaudoises, dont la mise en place est prévue pour fin 2024. En effet, toute une communauté se crée autour, avec des offres hôtelières en lien avec ces itinéraires, et la mise en place d'un tourisme durable.

Le chef de la division entretien précise que les itinéraires cyclables sont soumis aux règles de l'ordonnance sur la circulation routière. Une telle demande doit rentrer dans le cadre fédéral, et c'est la raison pour laquelle le graphisme rouge et blanc a été repris. Les panneaux reprennent les éléments appréciés des cyclotouristes, à savoir la distance au prochain kilomètre, le dénivelé, le pourcentage de la pente, la distance jusqu'au sommet, etc. Des panneaux plus sociaux sont aussi développés au départ et à l'arrivée de ces itinéraires pour expliquer la route sur laquelle les cyclotouristes vont se déplacer. La clientèle à laquelle l'on s'adresse dans ce cas est bien particulière et n'est pas celle de SuisseMobile, qui concerne des itinéraires de loisirs pour les familles. Il s'agit d'itinéraires sportifs, pour lesquels n'y aura pas forcément d'aménagements cyclables. Les projets pilotes qui ont d'ores et déjà été mis en place empruntent des routes cantonales et communales. Pour les routes cantonales hors traversée de localité, une fois que le panneau posé, la DGMR en reprend l'entretien et la propriété, pour en assurer la pérennité.

### **4. DISCUSSION GENERALE**

La postulante remercie les différents intervenants pour les informations reçues. Si elle se déclare emballée par ce qui se développe dans les Alpes vaudoises, son sentiment reste toutefois partagé, car elle constate qu'à ce stade, le développement est porté par la CITAV, et reste donc limité aux Alpes vaudoises.

Elle considère qu'il serait bien d'équiper les autres régions du canton, qui ne compte pas que des montagnes dans les Alpes. Comme habitante de Berolle, au pied du Jura, elle cite les cols du Marchairuz, du Mollendruz, ainsi que le Mont tendre, des itinéraires prisés par les cyclistes, qui ne sont pas équipés de balisages, et pour lesquels il n'y a aucun projet en cours. La même remarque vaut pour les montées des cols du Nord vaudois au départ d'Yverdon et de St Croix.

Au final, son postulat vise à favoriser une stratégie cantonale, avec une uniformité et une globalité d'action, sur tout le territoire. Il s'agit précisément d'éviter d'avoir des initiatives qui se limitent à certains centres touristiques, et qui sont portées par des centres d'intérêt régionaux, en l'absence de stratégie générale.

Un député se déclare satisfait des explications reçues concernant l'installation des panneaux, une pratique qui existe par exemple depuis longtemps en Valais, en conformité avec le cadre légal fédéral. Pratiquant également ce sport, il apprécie également ces panneaux. Il insiste sur le fait que le cyclotourisme n'est pas une activité accessoire. En Suisse, cela représente un chiffre de CHF 3 milliard par an selon une étude récente du DETEC, sortie en 2021. De plus en plus de personnes pratiquent le tourisme à vélo, et ces pratiquants, et notamment les cyclotouristes sportifs, ont des moyens financiers. Ils dépensent des sommes importantes pour de beaux vélos, mais aussi au niveau hôtelier. En effet, après parfois 9 à 10 heures de vélo, ces touristes apprécient les spas, les buffets de petits déjeunés bien garnis, des repas riches, etc. Les hôtels et le tourisme suisse s'orientent dans cette direction, avec par exemple les *swiss bike hotels*, un label que des hôtels peuvent obtenir lorsqu'ils offrent les services adéquats pour cette clientèle. En 2022, 10 cols ont été fermés à la circulation motorisée sous l'égide de suisse tourisme pendant une journée, pour la pratique du vélo. Il a eu l'occasion de parcourir le col des Mosses dans ce contexte, et cette expérience était particulièrement agréable. En effet, le cyclotourisme, et surtout le vélo de route, ce n'est pas seulement la mise en place des panneaux, mais de tout un environnement dans lequel les hôtels, les autorités, etc., jouent le jeu, pour faire de ces cols des itinéraires spécifiques, ou des itinéraires dédiés. C'est de cette manière que l'on fait venir des personnes et avec elles la manne économique. Le rôle des influenceurs sur les réseaux sociaux est important pour promouvoir les paysages magnifiques dont le canton se vante, comme le lac, les montagnes, les forêts ou autre. Et le cyclotourisme est une belle vitrine, car les cyclistes publient sur Strava, une des applications dédiées, et vont mettre en ligne de jolies images, qui donnent envie.

Le postulat souligne un point important concernant le Jura, qui compte aussi des atouts avec ses cols, mais qui reste en arrière. Il n'est pas possible de laisser les régions assumer ce développement et il soutient la mise en place d'un volet cantonal. L'intérêt de ce postulat est donc marqué.

Un autre député rappelle l'importance du tourisme quatre saisons, dont le vélo est un outil essentiel. Il mentionne l'intérêt de la clientèle de luxe de la région de la Riviera vaudoise, dont il vient, pour la pratique du vélo. Il y a quelques années, cela se limitait au vélo électrique ou au VTT. Mais de plus en plus, l'ascension de cols de manière sportive intéresse cette clientèle. Et l'intérêt économique est grand, car ces personnes ont un potentiel économique important, sans parler du public local, voire des visiteurs des autres cantons suisses et de plus loin. Une stratégie touristico-sportive dépasse à son avis les enjeux de la signalétique. Et si la marge de manœuvre en la matière est assez limitée en raison des normes fédérales, les partenariats avec les milieux touristiques concernés, comme par exemple avec le Tour de Romandie, qui a un grand succès, et une stratégie cantonale font tout à fait sens. En effet, les points noirs existent et sont nombreux, même s'il y a des améliorations comme dans les Alpes, mais il faut viser à la cohérence au niveau cantonal. Les infrastructures ne sont pas concernées par ce postulat et relèvent de la stratégie vélo à l'horizon 2035, qui aborde le vélo de loisir, mais pas forcément le vélo sportif et la promotion économique. C'est donc tout l'intérêt de ce postulat.

Un député a aussi parcouru des cols en Suisse et dans les pays avoisinants. Il voit l'intérêt de ces panneaux signalétiques. Il ne voit en revanche pas le problème de laisser le génie local gérer un projet plutôt que d'avoir une stratégie cantonale qui dise à tout ce monde ce qu'il faut faire. Concernant l'objectif général, il salue ce qui est réalisé dans les Alpes vaudoises et demande quelles seraient les conséquences du renvoi de ce postulat pour les projets en cours dans cette région.

La cheffe de département explique que la stratégie-cadre du canton est posée par la LADE, et qu'un crédit-cadre de CHF 50 mio a été octroyé pour le développement du tourisme régional durable. Le type de projets concernés par ce postulat s'inscrit dans le budget ordinaire de la LADE, et il n'y a pas besoin de solliciter le crédit-cadre. Mais il n'y a pas de « tourisme d'Etat », car les projets sont portés par les régions. Pour le projet en question des Alpes vaudoise, 70% des investissements sont subventionnés par la LADE, et les 30% restant par la région. Concernant le Jura, il n'y aura pas de différenciation. Si le canton peut inciter et inviter à faire quelque chose, la région ne sera d'une part pas obligée de réaliser des investissements, et à défaut, le canton ne va pas réaliser ces investissements en les assumant à 100%. C'est la raison pour laquelle elle

estime que ce postulat n'est pas nécessaire. La vallée de Joux a par exemple développé son propre génie local, qui convient à ses besoins.

Le responsable de l'Office du développement économique complète pour préciser que tout type de signalisation touristique dans le canton a toujours d'abord été mis en place avec des projets pilotes qui ont fait la preuve de leur pertinence et ont ensuite été appliqués. Il rappelle l'exemple de l'Eurofoot en 2008, avec le nettoyage des panneaux bruns, commencé avec la région directement concernée par l'Euro (Lausanne-Montreux) comme projet pilote, puis qui s'est déployée assez naturellement au niveau cantonal. Mais il a fallu que toutes les régions touristiques s'approprient la thématique, la déclinent, la travaillent dans un cadre légal clarifié. Même sans stratégie cantonale, il pense que les régions où il y a un potentiel vont voir la qualité de ce qui est réalisé dans les Alpes. Il y a déjà des discussions dans le balcon du Jura vaudois, avec de nombreux enjeux à coordonner.

Un député constate qu'il y a plusieurs têtes responsables de ces développements. Outre le SPEI, il y a également la DGMR, en charge de la stratégie vélo 2035, qui concerne le vélo de loisir et le cyclotourisme. Il y a donc un plan et une stratégie mis en place pour des itinéraires cyclables importants. Or ces itinéraires doivent aller de pair avec une réglementation générale du tourisme cyclable dans le canton, qui permette de développer les offres parallèles en matière de prestations ou d'avantages. Il fait part de sa crainte d'un manque pour le canton, sachant que suisse tourisme a investi des sommes importantes pour le développement du cyclotourisme.

Un autre député tient à préciser que de jolis endroits ainsi que d'agréables gîtes peuvent également être atteints en voiture, voire à moto, tous les usagers pouvant cohabiter dans le cadre de ce tourisme. Il est partagé quant à l'enjeu de la discussion. En effet, d'une part les services de l'Etat font déjà une partie de ce que demande le postulat, et d'autre part, le parlement aimerait pouvoir aller un peu plus loin pour garantir une certaine uniformité, tout en tenant compte de certains cols que l'on peut qualifier d'importance cantonale. L'idée de favoriser le cyclotourisme sportif lui semble bonne dans le contexte du tourisme quatre saisons et de la stratégie vélo 2035. Il soulève aussi la problématique des itinéraires VTT, dont les clubs sont confrontés à la problématique de mise en place des itinéraires, en particulier avec les communes. Les conclusions du postulat étant ouvertes, le Conseil d'Etat pourrait aussi travailler sur cette problématique pour une vision un peu plus uniforme sur le canton et donner certaines impulsions concernant la dimension sportive du cyclotourisme. Il est plutôt favorable à ce postulat.

Une députée est favorable à la promotion du vélo sportif, et à ce que tous les cols, y compris que ceux du Jura, soient inclus dans un nouvel outil de promotion. Elle évoque la montée de la Barillette, au-dessus de Nyon, dont les panneaux sont un instrument de motivation pour ceux qui la pratiquent.

Elle se pose néanmoins la question de la cohabitation sur les routes de col, qui sont souvent virageuses, avec les autres transports motorisés, et notamment les motos. Pratiquant aussi ce type de vélo, elle évoque le défilé de motos qui a lieu le week-end sur les cols du Jura. Elle se demande dès lors si la pose de panneaux, qui vont promouvoir encore plus la pratique du vélo, va plutôt renforcer la visibilité du cycliste et le protéger, ou alors amener de plus en plus de cyclistes et favoriser l'accidentologie de ces axes. Elle demande si cet aspect a été étudié par les services.

La cheffe de département explique que les différentes stratégies sont coordonnées au niveau du Conseil d'Etat. Pour le tourisme, le Conseil d'Etat ne décide pas depuis Lausanne quels sont les éléments qui sont intéressants dans les différentes régions. Les régions développent leur stratégie et déposent des demandes. Les régions sont ensuite incitées et valorisées par Vaud promotion. Elle souhaite que les associations régionales fassent des propositions, et non le canton, et prennent en charge une partie des investissements.

Le chef de la division entretien précise, concernant la stratégie vélo 2035, adoptée par le plénum en novembre 2022, que la promotion du vélo est l'axe stratégique numéro un. Les mesures de promotion visent un public large, par le biais de l'information, de la communication, d'actions incitatives, de la formation et des offres et services. Les ouvrages mis en place touchent donc un public large, qui utilise le vélo comme loisir, et ne s'adressent pas au public cyclosportif, beaucoup plus restreint. Il s'agit donc plutôt des itinéraires SuisseMobile.

Concernant la cohabitation, les panneaux ne vont pas rendre les motards plus attentifs. Des marquages plus spécifiques ont été testés au col du Mollendruz, qui connaît 700 passages de motos par jour. Il y a

malheureusement une part incompressible d'un pour cent de motards qui ont des comportements pour lesquels seule la répression fera quelque chose.

Concernant l'accidentologie, il n'y a aujourd'hui aucune corrélation avec la fréquentation des cyclistes. L'accidentologie la plus prépondérante concerne les motards, qui la plupart du temps sont seuls en cause, de par leur comportement. La gendarmerie et le SAN travaillent dans ce domaine sur des actions de prévention, comme des campagnes d'affichage, des cours en collaboration avec le TCS, le SAN et la polcant. Au niveau de la répression, des contrôles radar sont organisés sur ces axes, de même que des contrôles des véhicules dont les pièces non conformes sont saisies et détruites.

Un député relève qu'un postulat n'est par essence pas contraignant. Ce texte est ouvert et laisse de nombreuses possibilités. Il trouverait dommage de refuser cette proposition, ce qui donnerait un mauvais signal.

Un autre député précise que ce postulat ne demande pas au canton d'avoir la mainmise sur la politique cyclotouristique. Il s'agit de coordonner les activités pour gagner en cohérence et gérer une problématique au-delà de questions purement régionales. Il cite l'exemple de ce qui a été mis en place avec l'Office des vins vaudois. Ce périmètre mérite d'être étudié, de manière à ce que le Conseil d'Etat puisse déterminer s'il n'y a rien de plus à faire ou si des impulsions doivent être données.

La postulante exprime clairement qu'il n'est pas question d'imposer une politique touristique d'Etat, du haut vers le bas. Il ne s'agit pas non plus de viser à une refonte totale de la politique touristique du canton. Il s'agit avant tout d'une stratégie, d'une harmonisation, d'une uniformisation des dispositifs mis en place sur le canton. L'exemple de la montée de la Barillette est parlant, car cette route bénéficie d'un balisage dont elle ignore s'il est officiel, qui n'est pas du tout semblable à ce qui se fait dans les Alpes vaudoises, et qui contient des messages publicitaires, ce qu'elle souhaite éviter. Il y a un intérêt à ce que toutes les régions puissent bénéficier d'une stratégie, et notamment d'un balisage spécifique. Les conclusions de son texte invitent aussi à promouvoir l'activité cyclotouristique et son encouragement auprès d'une clientèle locale et plus lointaine.

Un député retient que si un risque de différence de signalétique existe entre les différentes régions du canton, avec une stratégie cantonale, il y aura ensuite des différences entre les cantons. Il signale que des panneaux rouges et blancs existent aussi et déjà en plaine, disponibles dans sa région, par exemple à la sortie de Bressonaz. Ce postulat soulève la question de la finalité et de l'ordre dans lequel travailler, qui ne fait pas l'objet de la même vision chez tout le monde. Il souhaiterait une modification du texte pour préciser que ce travail est fait en soutien et en collaboration avec les associations régionales.

La postulante précise que lorsqu'elle évoque le canton, elle pense à l'ensemble du territoire, et non aux services de l'administration cantonale. Elle est prête à accepter une prise en considération partielle, avec une modification des conclusions dans le sens souhaité. Elle propose de modifier le texte en précisant que c'est en collaboration avec les associations et groupements touristiques locaux.

Un député demande comment est réglée la question de l'harmonisation du balisage des cols entre plusieurs cantons, comme le col des Etroits avec Neuchâtel, ou le col du Pillon avec Berne.

Le chef de la division entretien indique qu'il n'y a pour l'instant pas de panneaux spécifiques sur le col du Pillon, ni sur le col des Etroits. Concernant le Valais, le canton a pris de l'avance sur Vaud, notamment en raison de l'organisation des championnats du monde de cyclisme, avortés en raison de la pandémie. Une promotion spécifique s'est concrétisée en particulier avec l'arrivée du Giro à Crans-Montana. Les panneaux sont des jalons pour la montée, car concernant la direction, les cyclotouristes utilisent leur GPS. Il remarque que lorsque l'on cherche une destination touristique pour cycliste, on ne veut pas que la montée, mais un pack complet pour la pratique du vélo.

La postulante insiste sur le fait que ce qui va faire venir des touristes du monde entier sera la capacité de vendre un ensemble, qui nécessite plus que des bornes, soit des itinéraires à télécharger, des hôtels, des restaurants, etc. Cela ne peut être vendu que s'il existe une stratégie cantonale, quels que soient les acteurs qui la mettent en place, pour créer un attrait de cette pratique touristique-sportive. En comparaison avec la France, l'Italie ou l'Autriche, elle pense que ce qui a été fait dans les Alpes vaudoise est une bonne chose, mais qu'il faut aller plus loin.

La cheffe de département ajoute que c'est un élément que son département pourrait demander à Vaud promotion de vérifier dans le cadre de sa stratégie du vélo.

La postulante propose de modifier son texte comme suit :

Dans le but de développer l'attractivité touristique des Alpes et du Jura et la promotion d'une activité quatre saisons, les soussignés souhaitent que le Conseil d'Etat étudie la possibilité d'adopter une stratégie « touristico-sportive » associée à la pratique du vélo, en, notamment, développant un balisage spécifique, par des bornes ou des panneaux, le long des routes de cols de montagne du canton, en collaboration avec les associations et groupements touristiques locaux.

*La commission accepte cette modification à l'unanimité.*

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*Prise en considération du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Lausanne, le 5 décembre 2023.

*Le rapporteur :  
(Signé) Jean-François Cachin*